

Modalités de candidature

Date limite de réception des dossiers de candidature complets

Vendredi 4 septembre 2026 (minuit)

Le dossier de candidature doit être **envoyé exclusivement** sous format électronique au secrétariat de l'Académie à l'adresse suivante :

anp.candidature-prixbourses@acadpharm.org, au plus tard à la date ci-dessus indiquée.

Préambule

- ✓ un(e) candidat(e) ne peut candidater qu'à un SEUL PRIX la même année
- ✓ langues : seuls les travaux rédigés en français ou en anglais sont recevables
- ✓ un(e) candidat(e) ne peut être primé(e) que par UN SEUL Prix ou Bourse
- ✓ un(e) candidat(e) ne peut présenter le même travail que DEUX fois à un prix donné
- ✓ « les prix ne peuvent pas être attribués à un membre de l'Académie » (Art 29 du Règlement Intérieur)

Le dossier de candidature comprend dans tous les cas

- une lettre de candidature datée et signée avec la mention du prix (ou de la bourse) souhaité
- un CV complet, daté, indiquant à minima : adresse courriel, téléphone portable, adresse postale avec la liste des publications, conférences, communications
- un document indiquant :
 - si le (la) candidat(e) a déjà postulé à un prix de l'AnP, sur le même sujet, si oui lequel et en quelle année,
 - s'il (elle) a déjà été lauréat(e) d'un prix de l'AnP, si oui lequel et en quelle année,
 - s'il (elle) a été lauréat(e) d'un prix d'une autre académie, sur le même sujet, si oui lequel et en quelle année
- un document de présentation d'une page, indiquant le titre du travail présenté, les résultats acquis par le candidat ainsi que leur adéquation avec les objectifs du prix ou de la bourse
- un exemplaire numérique de la thèse ou du travail

De plus

- ✓ dans le cas du *Prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie*, un exemplaire électronique de la thèse ou de l'ouvrage présenté à l'appui de la demande
- ✓ dans le cas du Prix Michel Delalande, le descriptif rectifié est précisé ci-dessous
- ✓ dans le cas d'une *demande de bourse*, un exemplaire électronique du descriptif du projet de recherche
- ✓ si une version papier des documents était nécessaire, le secrétariat de l'Académie recontacterait le(la) candidat(e)

LISTE des Prix Scientifiques & Bourse de l'Académie nationale de Pharmacie 2026

PRIX de THESE D'UNIVERSITE

- Sciences physicochimiques
- Sciences biologiques
- Sciences du médicament
- Sciences pharmaceutiques
- Sciences de la santé publique et de l'environnement
- Pharmacotechnie, biomatériaux et vectorisation
- Prix Cifre en santé

PRIX MEMORIAUX ou dotés par SOCIETES ou ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie (SHP), Prix Maurice BOUVET et Henri BONNEMAIN
- Prix de la Société des Amis des Facultés de Pharmacie de Paris (AMIFAC Pharma)
- Prix Silvine CHATELAIN
- Prix Maurice-Louis GIRARD
- Prix CHOAY
- Prix en Addictologie
- Prix Journées Pharmaceutiques internationales de Paris (JPIP)
- Prix de l'Internat en Pharmacie, Prix René et André FABRE et Association des anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et de sa région (AIPHP)
- Prix Jean BRUDON
- Prix d'excellence en radiopharmacie, Société française de radiopharmacie (SoFRa)
- Prix Michel DELALANDE
- Prix des Substances naturelles
- Prix International du Bon Usage du Médicament
- Prix VIDAL

*On entend par :

- thèse d'université, thèse de doctorat d'université, doctorat d'université, le Diplôme national de Doctorat
- thèse d'exercice, le Diplôme d'état de Docteur en Pharmacie

- Bourse de recherche en pharmacie oncologique, Société Française de Pharmacie oncologique (SFPO)
- Prix « ÉLIE BZOURA » SFPO/AnP en pharmacie oncologique

PRIX de THESE D'UNIVERSITE

Avertissements

- ✓ Dans tous les cas, le dossier de candidature doit inclure un exemplaire ELECTRONIQUE de la thèse avec les pré-rapports de soutenance et le rapport de soutenance.
Ces pré-rapports et rapport de soutenance doivent être présentés sur des fichiers séparés.
- ✓ Travail rédigé en langue française ou anglaise
- ✓ Les thèses soutenues à huis clos :
 - ne peuvent être examinées qu'une fois levée la confidentialité,
 - peuvent être soumises pour un prix dans un délai de 3 ans après la date de la soutenance, le dossier de soumission doit être accompagné d'une lettre du président du jury confirmant la soutenance à huis clos et d'une attestation de la levée effective de la confidentialité par le directeur de thèse.

- **Cinq prix** respectivement des **Sciences physicochimiques**, des **Sciences biologiques**, des **Sciences du médicament**, des **Sciences pharmaceutiques**, et des **Sciences de la santé publique et de l'environnement**, destinés à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, en France, d'une thèse de doctorat d'université depuis moins de 2 ans à la date de candidature.
- **Sciences physicochimiques** : thèses soutenues dans le cadre de travaux participant ou étant directement liés aux sciences physicochimiques appliquées aux questions de santé et en particulier aux produits de santé. Cela inclut de façon non exclusive les travaux en chimie analytique, chimie médicinale, chimie des substances naturelles, physicochimie des médicaments et des dispositifs médicaux, développement de nouvelles méthodes analytiques, la modélisation moléculaire.
- **Sciences biologiques** : thèses soutenues dans le cadre de travaux participant ou étant directement liés à la compréhension ou l'application de processus ou mécanismes biologiques liés à des pathologies ou à l'activité de produits de santé ou aux pathologies. Cela inclut de façon non exclusive les travaux en biologie moléculaire, biologie cellulaire, biologie des systèmes, pharmacologie, toxicologie, immunologie, microbiologie, recherche translationnelle en santé humaine.
- **Sciences du médicament** : thèses soutenues dans le cadre de travaux participant ou étant directement liés à la conception de nouveaux médicaments ou de dispositifs médicaux . Ceci inclut de façon non exhaustive: identification de nouvelles cibles pharmacologiques, conception de nouvelles molécules actives, recherche fondamentale en toxicologie, pharmacocinétique métabolisme, imagerie, approches logicielles et computationnelles.
- **Sciences pharmaceutiques** : thèses soutenues dans le cadre de travaux participant ou étant directement liées au développement, à la connaissance et à la vie des médicaments ou dispositifs médicaux. Ceci inclut de façon non exhaustive : travaux relatifs au droit pharmaceutique, à l'économie de santé et à l'économie du médicament, à la pharmacovigilance, à la santé publique (hors lien avec l'environnement), applications du numérique en santé.
- **Sciences de la santé publique et de l'environnement** : thèses soutenues dans le cadre, d'une part, de travaux liés à l'impact de l'environnement sur la santé des individus ou des patients et, d'autre part, à l'impact des médicaments ou des dispositifs médicaux sur l'environnement (analyse de cycle de vie, mesure de l'impact carbone, pollution des eaux...).

Auxquels se rajoutent :

- **Un prix de Pharmacotechnie, biomatériaux et vectorisation**, destiné à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, dans un pays francophone européen, d'une thèse de doctorat d'université depuis moins de 2 ans à la date de candidature.

- **Un prix Cifre en santé, doté par L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)** destiné à récompenser l'auteur ou l'autrice d'une thèse d'Université qui a été soutenue par le dispositif Cifre* dans des domaines de compétence de l'Académie en particulier dans le domaine i) de la santé au sens large y compris les technologies au service de la santé ii) des sciences biologiques, physico-chimiques et pharmaceutiques en lien avec les produits de santé et iii) de la dermatologie ou de la cosmétologie. Cette thèse devra avoir été soutenue dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le Diplôme national de Doctorat dans les 3 dernières années précédant le dépôt de candidature.

En cas de soutenance à huis clos, le dossier ne pourra être éligible que si la confidentialité a été totalement levée sur le manuscrit de thèse.

*Dispositif Cifre: Convention Industrielle de Formation par la Recherche financée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

PRIX DOTÉS PAR DES SOCIÉTÉS OU ORGANISMES PROFESSIONNELS

- **Prix de la Société d'Histoire de la Pharmacie (SHP), Prix Maurice BOUVET et Henri BONNEMAIN**

Prix doté à parts égales par la Société d'Histoire de la Pharmacie et la famille BONNEMAIN, destiné à récompenser l'auteur d'une thèse ou d'un travail relatif à l'Histoire de la Pharmacie, rédigé en langue française et publié depuis moins de 5 ans à la date de candidature. A équivalence de mérite, la préférence sera donnée à un candidat titulaire du diplôme d'état de docteur en pharmacie ou d'un diplôme équivalent de l'Union Européenne.

Henri BONNEMAIN (1911-2006), industriel, activités à l'Ordre national des pharmaciens, Président AnP 1992, passionné d'histoire de la pharmacie, Président de la SHP. Gendre de Maurice BOUVET.

Maurice BOUVET (1885-1964, interne en pharmacie des Asiles de la Seine en 1908, industriel, activités ordinales, Président AnP 1951, très impliqué dans la SHP.

- **Prix de la Société des Amis des facultés de pharmacie de Paris (AMIFAC Pharma)**

Ce prix est destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, de nationalité française, de préférence pharmacien ou étudiant en pharmacie, pour des travaux originaux ayant contribué à enrichir les sciences pharmaceutiques et biologiques et publiés depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

- **Prix Silvine CHATELAIN**

Prix doté par la donation Christian CHATELAIN destiné à récompenser un pharmacien, de préférence de nationalité française pour des travaux originaux en biologie médicale ou contribuant à enrichir les connaissances et pratiques professionnelles en biologie médicale. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

Silvine CHATELAIN, biologiste, décédée accidentellement en 2013. Son mari, le Pr Christian CHATELAIN (1932-2023) urologue à la Pitié, ex Président de l'Académie de Chirurgie et de l'Académie nationale de Médecine.

- **Prix Maurice-Louis GIRARD**

Les arrérages du legs constitué en 1988 par le Pr M-L GIRARD sont destinés à récompenser un chercheur ou une équipe de chercheurs par un prix destiné à la réalisation d'un projet de recherche en biologie médicale, une amélioration de la prise en charge du patient en termes de diagnostic, de suivi et de pronostic de sa maladie. S'il s'agit d'un projet pour continuer des travaux de thèse d'université, la thèse doit avoir été soutenue dans les 12 derniers mois qui précèdent la demande.

Maurice-Louis GIRARD (1910-1987), interne des Hôpitaux de Paris promotion 1934, professeur de biochimie appliqué, carrière hospitalière à Lariboisière. Académicien.

- **Prix CHOAY**

Ce prix, doté par le laboratoire CCD, est destiné à récompenser des travaux réalisés en France, de préférence par un pharmacien, pour des travaux sur les dispositifs médicaux, les produits de nutrition, et particulièrement ceux utilisés au bénéfice de la santé des femmes. Ces travaux doivent avoir été soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

Patrick CHOAY est l'héritier d'une longue dynastie de pharmaciens industriels depuis 1912 avec l'héparine et les antithrombotiques. Cinq académiciens dont Eugène, Président AnP 1918.

Patrick CHOAY est l'héritier d'une longue dynastie de pharmaciens industriels depuis 1912 avec l'héparine et les antithrombotiques. Cinq académiciens dont Eugène, Président AnP 1918.

- **Prix en Addictologie**

Prix destiné à mettre en valeur une personnalité de nationalité française, de préférence pharmacien, très impliquée dans le domaine de l'addictologie pour ses travaux de recherche fondamentale ou appliquée ainsi que son implication sur le terrain. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

- **Prix Journées Pharmaceutiques Internationales de Paris (JPIP)**

Prix doté par les JPIP (Journées pharmaceutiques internationales de Paris), destiné à récompenser l'auteur, français ou étranger, d'une thèse d'exercice, soutenue en France depuis moins de 3 ans à la date de candidature, dans une faculté de pharmacie française et dont le sujet concerne la pédiatrie.

- **Prix Internat en Pharmacie (AIPHP) - Prix René et André FABRE**

Prix doté, à part égales, par l'Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et de sa région (AIPHP) ainsi que la donation de Mme FABRE, destiné à encourager un interne ou un ancien interne en Pharmacie, français ou nommé à titre étranger ou à titre européen, quelle que soit sa région d'Internat, et âgé de moins de 35 ans, poursuivant des travaux de recherche dans le domaine des sciences pharmaceutiques ou biologiques notamment biologie médicale, toxicologie et hygiène hospitalière. Travaux soutenus depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

André FABRE (1918-2009) passionné de rugby, auvergnat mais interne des Hôpitaux de Paris promotion 1938, biologiste libéral. Président de l'AnP en 1987. René FABRE (1889-1966), professeur de toxicologie, doyen de 1946 à 1960, interne des Hôpitaux de Paris promotion 1909, pharmacien des hôpitaux en 1919 à Necker-Enfants Malades. Académicien.

- **Prix Jean BRUDON**

Prix destiné à récompenser un pharmacien pour un doctorat d'exercice ayant contribué à un développement innovant des produits de santé d'origine biologique ou des produits de diagnostic. Travaux soutenus depuis moins de 2 ans à la date de candidature. L'attribution du prix pourra être reportée d'une année dans l'hypothèse où aucun candidat approprié n'aurait été identifié.

Jean BRUDON (1921-1993), études pharmaceutiques à Lyon, interne des Hôpitaux de Lyon, industriel 1944-1955, puis pharmacien d'officine et biologiste 1956-1983. Président de l'Ordre des pharmaciens en 1987, membre non résident AnP 1989. Président de l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de Lyon. animateur de l'Utip et créateur en 1969 du Salon international Ipharmex, Président jusqu'en 1992. Membre du Conseil économique et social (1974-1984).

- **Prix d'excellence en radiopharmacie Société Française de Radiopharmacie (SoFRa)**

Prix doté par la Société Française de Radiopharmacie (SoFRa), destiné à récompenser l'auteur, radiopharmacien ou interne en pharmacie engagé dans le cursus de radiopharmacie pour des travaux se rapportant à la recherche et au développement radiopharmaceutique avec un haut potentiel applicatif en radiopharmacie pour le diagnostic ou la thérapie en médecine nucléaire, réalisés depuis moins de 3 ans à la date de candidature. Ce prix est ouvert en alternance une année pour les détenteurs de thèses d'université (années paires), l'autre année pour les détenteurs de thèses d'exercice (années impaires).

- **Prix Michel DELALANDE**

Prix doté par les arranges de la donation de la famille DELALANDE destiné à récompenser un chercheur confirmé ou plusieurs travaillant en collaboration, ressortissant de l'Union européenne, de préférence pharmacien, pour des travaux originaux intéressant les sciences pharmaceutiques et se rapportant de préférence à la pharmacodynamie, à la chimie thérapeutique ou à l'étude des substances chimiques naturelles. Si le jury le juge souhaitable, ce prix peut être réparti entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales.

En plus du CV complet demandé pour les autres prix et de la liste des publications, fournir un exposé des travaux de recherche en développant plus particulièrement la thématique faisant l'objet de la candidature au Prix Michel Delalande (5 à 10 pages).

Michel DELALANDE (1899-1991), pharmacien diplômé de la Faculté de Paris en 1923, interne promotion 1920, fondateur des Laboratoires DELALANDE. Ses filles et petites filles soutiennent ce prix.

- **Prix des Substances naturelles**

Ce prix de thèse concerne la chimie des substances naturelles au sens large et concerne des thématiques telles que : origine biosynthétique, isolement, élucidation structurale, synthèse, hémisynthèse etc... de métabolites d'origine végétale, microbienne, marine ou fongique. Il valorise particulièrement les approches innovantes (sciences omiques, chimie verte, biotechnologies, criblages haut débit, modélisation/IA etc.) visant la découverte et l'optimisation de nouvelles entités bioactives. Les travaux devront s'inscrire dans les enjeux actuels de la discipline : exploration de la biodiversité chimique, sécurisation et durabilité des ressources, nouveaux outils notamment pour des applications en santé. Les travaux pourront également intéresser les domaines de la botanique, la biologie végétale et /ou cellulaire.

Ce prix des Substances naturelles est destiné à récompenser l'auteur d'une thèse d'exercice ou d'université soutenue depuis moins de 3 ans.

- **Prix International du Bon Usage du Médicament**

Prix international doté par le LEEM visant à récompenser un professionnel de santé ayant contribué, par son activité professionnelle et ses travaux scientifiques dans son pays et/ou sur le plan international, au bon usage du médicament, en particulier grâce à des actions ou des outils adaptés, des formations des professionnels de santé, des informations données au public. Travaux soutenus depuis moins de 6 ans à la date de candidature.

- **Prix VIDAL**

L'objectif de ce prix est de récompenser un professionnel de santé ou un chercheur en santé pour un travail de recherche permettant d'améliorer les aides à la décision thérapeutique. Ces travaux viseront entre autres à enrichir les connaissances par des données ou des travaux sur le langage (terminologies des médicaments) ou encore sur l'affichage et la visualisation des données de risques, ou à développer et valider des algorithmes.

Ce prix VIDAL est destiné à récompenser l'auteur d'une thèse d'exercice ou d'université soutenue dans une université française ou d'un travail publié depuis moins de 3 ans dans des journaux à comité de lecture, contribuant à enrichir les connaissances permettant l'amélioration des aides à la décision thérapeutique numériques, rédigé en langue française ou anglaise.

BOURSE ET PRIX DE RECHERCHE EN PHARMACIE ONCOLOGIQUE

La Société Française de Pharmacie Oncologique (SFPO) en partenariat avec l'Académie nationale de Pharmacie (AnP) décerne chaque année une bourse et un prix et de recherche destinés à soutenir ou à valoriser des travaux de recherche dans le domaine de la pharmacie oncologique. Ils sont remis conjointement par les présidents de l'AnP et de la SFPO ou leurs représentants à l'occasion de la séance solennelle annuelle de l'AnP ainsi que lors du congrès de la SFPO.

● BOURSE SFPO/ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

Objet : travaux de recherche appliquée en pharmacie oncologique.

Cette bourse devra permettre d'aider un chercheur à poursuivre et/ou finir ses travaux de recherche appliquée au domaine de la pharmacie oncologique. Elle est attribuée à un pharmacien ou à une équipe pharmaceutique ayant une activité hospitalière publique ou privée. Le responsable du projet doit être pharmacien.

Les projets présentés consistent en des travaux pouvant être réalisés dans le cadre d'une pharmacie hospitalière, dans un laboratoire de recherche appliquée rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée, ou dans un laboratoire universitaire ou Organisme National de Recherche travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

Le lauréat s'engage à consacrer l'intégralité de la bourse attribuée à la réalisation du projet de recherche proposé et à en présenter à la SFPO et l'ANP les résultats ou, à défaut, l'état d'avancement du projet, l'année suivant l'obtention de la bourse. Un bilan d'utilisation des crédits devra être fourni.

Le dossier de candidature complet inclura :

- une lettre motivée de candidature adressée conjointement aux présidents de l'Académie nationale de Pharmacie et de la SFPO indiquant le nom de la bourse postulée.
- un curriculum vitae abrégé et 5 principales publications du porteur de projet (2 pages maximum)
- la composition précise de l'équipe, participation de chaque membre au projet et lieu de réalisation
- un résumé du projet avec 5 mots-clés (1 page maximum)
- un projet détaillé (5 pages maximum) comportant :
 - o état de la question avec références bibliographiques (20 maximum) – Objectifs
 - o hypothèse(s) testée(s) et résultats attendus
 - o protocole expérimental
 - o méthode d'analyse des résultats
 - o projet financier

● PRIX « ÉLIE BZOURA » SFPO/ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

Objet : travaux de recherche dans le domaine de la pharmacie oncologique.

Le Prix « Elie BZOURA » accordé en mémoire du Dr Élie BZOURA (1916-2010), interne des hôpitaux psychiatriques de la Seine 1938, éminent académicien, passionné par l'histoire de la pharmacie et la formation des préparateurs en pharmacie, sera financé conjointement par les arrérages de sa dotation à l'AnP et la SFPO.

Ce prix doit récompenser un pharmacien, chercheur ou dirigeant une équipe de recherche, pour la qualité de tous les travaux qu'il a menés et qui ont fait progresser la découverte ou le développement de médicaments dans le domaine de la pharmacie oncologique.

Les travaux auront pu être réalisés dans le cadre d'une pharmacie hospitalière, dans un laboratoire de recherche rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée, dans un laboratoire universitaire ou associé à un Organisme National de Recherche, dans un institut de recherche, ou de même nature à l'appréciation du jury.

Le dossier de candidature complet inclura :

- o une lettre motivée de candidature adressée conjointement aux présidents de l'Académie nationale de Pharmacie et de la SFPO indiquant le nom du prix.
- o un curriculum vitae et les principales fonctions et publications du candidat (5 pages maximum).

ENGAGEMENTS

Dans le cas où les projets présentés impliqueraient le respect de réglementations particulières, notamment dans le cadre de recherches biomédicales, le candidat est réputé prendre en charge les formalités afférentes, en particulier recueillir l'avis préalable d'un comité de protection des personnes.

Les lauréats s'engagent à consacrer l'intégralité de la bourse attribuée à la réalisation du projet de recherche proposé et à en présenter à la SFPO et à l'AnP les résultats, ou, à défaut, l'état d'avancement du projet, l'année suivant l'obtention de la bourse. Un bilan d'utilisation des crédits devra être fourni.

Toute communication écrite (mémoire, poster, publication dans une revue à comité de lecture...) ou orale (séminaire, congrès,...) concernant les résultats du projet de recherche devra obligatoirement mentionner la participation financière de la SFPO et de l'AnP.

La bourse ne pourra servir à financer des coûts de personnel. Les achats de matériel, consommables et divers réactifs seront effectués directement par les bénéficiaires de la bourse qui en seront les propriétaires et en assureront l'entière responsabilité. Le financement de la bourse est assuré conjointement par la SFPO et l'AnP suivant des modalités fixées en commun par les conseils d'administration respectifs.